

Le présent communiqué n'est pas destiné à être publié, diffusé, transmis ou distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou dans un quelconque pays dans lequel la publication, diffusion, transmission ou distribution du présent communiqué est illégale.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Emission obligataire de Tikehau Capital pour un montant de 300 millions d'euros à 6 ans

Paris, le 24 novembre 2017

Tikehau Capital annonce aujourd'hui avoir procédé avec succès au placement d'une émission obligataire d'un montant de 300 millions d'euros à échéance novembre 2023. Cette émission obligataire inaugurale « *senior unsecured* » est assortie d'un coupon fixe annuel de 3%. Le règlement-livraison est prévu le 27 novembre 2017.

Le produit de cette émission sera utilisé pour les besoins généraux de la Société. En complément de la facilité de crédit d'un montant d'un milliard d'euros mise en place par Tikehau Capital, cette émission vient non seulement diversifier mais également renforcer durablement les ressources financières du groupe.

Caractéristiques de l'émission obligataire :

Montant total de l'émission	300m€
Echéance	27 novembre 2023
Taux d'intérêt annuel	3%
Cotation	Euronext Paris

Le placement obligataire a été mené par Natixis et UniCredit Bank AG en tant que *Global Coordinators*, BNP Paribas, Nomura International plc, Société Générale, UBS Limited en tant que *Joint Lead Managers* et Banque Degroof Petercam SA en tant que *Co-Lead Manager*.

A propos de Tikehau Capital :

Tikehau Capital est un groupe de gestion d'actifs et d'investissement qui gère 12,6 milliards d'euros d'actifs et dispose de 2,3 milliards d'euros de fonds propres. Le Groupe investit dans différentes classes d'actifs (dette privée, immobilier, investissement en capital, stratégies liquides), notamment au travers de Tikehau IM, sa filiale de gestion d'actifs qui opère pour le compte d'acteurs institutionnels et privés. Contrôlé par son management, aux côtés de partenaires institutionnels de premier rang, Tikehau Capital compte 185 collaborateurs au sein de ses bureaux actuellement situés à Paris, Londres, Bruxelles, Madrid, Milan, Séoul et Singapour.

Tikehau Capital est coté sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment A (code ISIN : FR0013230612; Ticker: TKO.FP)

www.tikehaucapital.com

Contacts Presse :

Tikehau Capital : +33 1 40 06 18 40
Julien Sanson – jsanson@tikehaucapital.com

Image 7 : +33 1 53 70 74 70
Grégoire Lucas – gregoire.lucas@image7.fr
Florence Coupry – fcoupry@image7.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse est diffusé pour information seulement et il ne constitue ni une offre de vente ou de souscription de titres financiers ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres financiers dans une quelque juridiction que ce soit. Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas offerts dans le cadre d'une offre au public et aucun document relatif à cette opération ne sera distribué au public dans quelque juridiction que ce soit.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction. Les titres ne peuvent être ni offerts, ni cédés aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément à l'U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (le « US Securities Act »). Tikehau Capital n'a pas l'intention d'enregistrer ces titres aux États-Unis ni de lancer une offre au public de ces titres aux États-Unis.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée (la « Directive »).

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres en France ni à l'étranger. Les obligations ont été et seront offertes et placées uniquement auprès (i) de personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) d'investisseurs qualifiés, autres que des personnes physiques, agissant pour

compte propre, tels que définis, et conformément aux articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1 du Code monétaire et financier.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive (dans la mesure où la Directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Le présent communiqué ne peut être diffusé auprès de personnes situées au Royaume-Uni que dans les circonstances où la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000 ne s'applique pas.

La souscription ou l'achat de titres de Tikehau Capital peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Tikehau Capital n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La distribution du présent communiqué de presse dans certaines juridictions peut être limitée par la loi.